

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le règlement suivant :

**RCA20-14003:** Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2021).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le Règlement RCA20-14003 entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

À compter de son entrée en vigueur, le règlement pourra être consulté sur le site Internet de la Ville www.ville.montreal.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 8 décembre 2020

La secrétaire d'arrondissement, Lyne Deslauriers